Arènes de Fréjus : ce qu'ils ont osé faire

27/08/2010 à 2h03
Addendum vidéo : reportage de TF1 (26/08/10)

Le bétonnage des arènes de Fréjus suscite la polémique

Grands principes et petits accommodements



Ce massacre patrimonial au profit de la mairie est financé à 10% par la ville (qui est maître d'ouvrage), à 20% par la région PACA et par le Conseil général du Var et à 50 % par l'Etat dont une grande partie par le ministère de la Culture (celui en charge de la protection du patrimoine…) L'autorisation de travaux a été donnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentant le ministère. Le budget qui finance cette opération est prélevé sur le budget affecté à la restauration des monuments historiques. **L'argent dont on manque pour entretenir le patrimoine est donc utilisé pour le détruire**. Le tout sous le signe de la « relance ».Un monument insigne classé monument historique, une mairie qui souhaite le bétonner pour le « réutiliser », un architecte en chef qui se prête à ce vandalisme, une commission nationale des monuments historiques qui donne un avis favorable, un ministère de la Culture qui valide et qui en paie une partie. Cette affaire témoigne d'une faillite complète d'un système. On imagine par ailleurs les implications financières de ce dossier, la

transformation de ce monument en salle de spectacle devant à terme rapporter gros. **A quoi sert une législation de protection des monuments historiques qui peut être détournée aussi facilement par ceux qui sont en charge de la faire respecter ?**

L'antiquité sort, a priori, du champ couvert par *La Tribune de l'Art*. Mais celle-ci est trop engagée dans la lutte contre le vandalisme pour ne pas dénoncer les travaux en cours, sous l'égide de la Direction Régionale des Monuments Historiques et donc du ministère de la Culture, dans les arènes de Fréjus, un monument historique classé en 1840.



Les photographies que nous a envoyées Pauline Michaud, membre de l'association "Les amis de Saint-Raphaël et de Fréjus" font froid dans le dos. **La vision, d'une grue, de murs et de gradins en béton au cœur même du monument est réellement cauchemardesque**. Il s'agit, ni plus ni moins, que de construire en dur au milieu des arènes. Nous avons voulu interroger l'architecte en chef des monuments historiques en charge du projet, Francesco Flavigny, qui n'est pas connu habituellement pour massacrer le patrimoine. Celui-ci n'a pas pu nous répondre car il fallait pour cela, nous a-t-on dit, l'aval du préfet du Var qui est actuellement trop occupé par les inondations qui ont frappé son département. Si l'on comprend parfaitement que ce dernier ne puisse réagir rapidement à notre demande, celle-ci ne s'adressait pas à lui, mais à l'architecte et au directeur régional des affaires culturelles. On ne saurait expliquer plus clairement que l'aménagement des arènes de Fréjus est un sujet d'abord politique. Rappelons que le maire de Fréjus, Elie Brun est également sénateur UMP.

…

Comment un projet pareil a-t-il pu jusqu'ici passer inaperçu sans déclencher les foudres des associations de protection du patrimoine ? Sans doute car la communication autour de cette opération a bien fonctionné. Toutes les déclarations des responsables que nous avons pu retrouver dans la presse, sur Internet, et qui parfois datent de deux ans, emploient des termes tels que « valorisation », « réhabilitation », « restauration », « mise en valeur »…

Ce massacre patrimonial au profit de la mairie est financé à 10% par la ville (qui est maître d'ouvrage), à 20% par la région PACA et par le Conseil général du Var et à 50 % par l'Etat dont une grande partie par le ministère de la Culture (celui en charge de la protection du patrimoine…) L'autorisation de travaux a été donnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentant le ministère. Le budget qui finance cette opération est prélevé sur le budget affecté à la restauration des monuments historiques. L'argent dont on manque pour entretenir le patrimoine est donc utilisé pour le détruire. Le tout sous le signe de la « relance » .

Un monument insigne classé monument historique, une mairie qui souhaite le bétonner pour le « réutiliser », **un architecte en chef qui se prête à ce vandalisme**, une commission nationale des monuments historiques qui donne un avis favorable, un ministère de la Culture qui valide et qui en paie une partie. Cette affaire témoigne d'une faillite complète d'un système. On imagine par ailleurs les implications financières de ce dossier, la transformation de ce monument en salle de spectacle devant à terme rapporter gros. A quoi sert une législation de protection des monuments historiques qui peut être détournée aussi facilement par ceux qui sont en charge de la faire respecter ?

suite de l’article de *la Tribune de l’art*

Le bétonnage réversible, un concept nouveau en matière de Monument Historique

A la suite de cet article, France 2 va s’emparer de la polémique produisant dans un dossier complet, l’interview de François Brouat, le directeur de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA). On relèvera dans cette interview cette phrase admirable : « le dispositif actuellement mis en place est réversible. Ultérieurement, si on souhaite l’ôter, cela est parfaitement possible. »

«**Qualifier de réversible une construction en béton comme s’il s’agissait de gradins en bois relève, au mieux, de l’humour**. On aurait aimé savoir quel serait le coût de cette réversibilité» déclare Didier Ryckner dans un nouvel article de la Tribune de l’art.